14 septembre 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 septembre 2020 à 19 h 26**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire

M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1 Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2 M. François Marcoux, conseiller du district 3 M. Danny Stewart, conseiller du district 4 M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5 Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6 M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

À distance : Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur du Service de police, le directeur par intérim du Service des communications et des relations publiques, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et l'assistante-greffière substitut, et à distance : le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service du développement économique.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 août 2020
- 4. RÈGLEMENTS
 - **4.1.** Règlement (2020)-100-32 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation touristique mixte (TM) adoption du projet de règlement
 - **4.2.** Règlement (2020)-102-60 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions adoption du projet de règlement
 - **4.3.** Règlement (2020)-103-17 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à diverses dispositions adoption du projet de règlement
 - **4.4.** Règlement (2020)-106-22 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions adoption du projet de règlement
- **5.** ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Demande d'aide financière de la SOPABIC
 - 5.3. Nomination de maire suppléant et substitut
- 6. RESSOURCES HUMAINES
 - **6.1.** Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Embauche d'un inspecteur en bâtiments Service de l'urbanisme
- 7. GESTION FINANCIÈRE
 - **7.1.** Liste des comptes à payer
- 8. URBANISME
 - 8.1. Dépôt du rapport du CCU réunion du 17 août 2020
 - 8.2. Demandes de dérogations mineures
 - **8.2.1.** Demande de dérogation mineure 2018-DM-268 implantation de 2 génératrices en cour avant 935, chemin Cochrane
 - 8.2.2. Demande de dérogations mineures 2020-DM-139 aire de stationnement en cour

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

- avant, réductions des aires d'isolement et cases de stationnement et absence d'écran visuel projet intégré rue du Moulin
- **8.2.3.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-144 construction d'un escalier et des galeries 1035, rue Lauzon
- **8.2.4.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-145 aménagement d'un stationnement en cour avant 863-865, rue Beattie
- **8.2.5.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-146 régularisation d'une allée d'accès 575, rue Albert
- **8.2.6.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-147 construction de mini entrepôts en structure détachée 110, chemin de la Sablière
- **8.2.7.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-150 construction d'escaliers sur un terrain vacant lot 4 649 273 côte des Intrépides
- **8.2.8.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-153 réduction de la largeur d'un lot lot 3 646 227 chemin des Trois-Chaines
- **8.2.9.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-159 augmentation de pentes chemin Desmarais Projet intégré La Légende
- **8.2.10.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-165 augmentations de largeur, superficie et hauteur des portes de garage hauteur et superficie d'une section du bâtiment principal sur pilotis lot 4 651 470 chemin Jean-Robert
- **8.2.11.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-166 régularisation présence d'un sauna 1178, allée des Chevaux-Blancs

8.3. PIIA

- **8.3.1.** Demande de PIIA 2020-PIIA-103 constructions neuves 623, rue du Moulin (lots 3 278 005 et 3 278 006) projet intégré PIIA-02 Portes d'entrée principales
- **8.3.2.** Demande de PIIA 2020-PIIA-111 rénovation porte extérieure 2853, chemin du Village, unité 4411 PIIA-07 Secteur sud du Lac-Tremblant
- **8.3.3.** Demande de PIIA 2020-PIIA-148 rénovations extérieures 1410-1416, rue Labelle PIIA-17 Tronçon à requalifier
- **8.3.4.** Demande de PIIA 2020-PIIA-149 enseigne détachée- 500-502, rue Labelle PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- **8.3.5.** Demande de PIIA 2020-PIIA-152 aménagement d'une aire de stationnement 517, rue Charbonneau PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- **8.3.6.** Demande de PIIA 2020-PIIA-154 aménagement de terrain 2280, rue Labelle PIIA-19 Fenêtre sur le lac Ouimet
- **8.3.7.** Demande de PIIA 2020-PIIA-156 habitation unifamiliale isolée allée du Géant PIIA-12 Corridors de villégiature
- **8.3.8.** Demande de PIIA 2020-PIIA-157 habitation unifamiliale isolée allée du Géant PIIA-12 Corridors de villégiature
- **8.3.9.** Demande de PIIA 2020-PIIA-158 entrepôt isolé 2180, rue Labelle PIIA-19 Fenêtre sur le lac Ouimet
- **8.3.10.** Demande de PIIA 2020-PIIA-160 Complexe hôtelier 2213, chemin du Village PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- **8.3.11.** Demande de PIIA 2020-PIIA-162 aménagement de terrain 2047, chemin du Village PIIA-04 Noyau villageois
- **8.3.12.** Demande de PIIA 2020-PIIA-169 enseigne 2195, chemin du Village PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- **8.3.13.** Demande de PIIA 2020-PIIA-173 aménagement d'un stationnement en cour avant 863-865, rue Beattie PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial
- **8.3.14.** Demande de PIIA 2020-PIIA-202 changement des couleurs d'un bâtiment 1482, chemin du Village PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- **8.3.15.** Demande de PIIA 2020-PIIA-203 changement des couleurs d'un bâtiment 1486, chemin du Village PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- **8.4.** Demande de modification au règlement de zonage lot 5 827 850 rue Anne-Désirée-Godin

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Opération du Complexe aquatique transfert d'entité légale
- 9.2. Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire rue Siméon acceptation finale des

Initiales	
Greffe	

14 septembre 2020

travaux

- 9.3. Usine de filtration Saint-Roch remplacement des médias des filtres contrat
- 9.4. Aménagement de trottoirs 2019 acceptation finale des travaux
- 9.5. Requête pour la réalisation de travaux municipaux Projet Verbier Tremblant inc., phase 3
- 9.6. Demande à Hydro-Québec mise en place et raccordement d'éclairage divers chemins
- **9.7.** Réfection extérieure de la salle de spectacles de l'église du Village acceptation provisoire des travaux
- 9.8. Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais mandat pour plans et devis
- 9.9. Espace public anneau de glace autorisation de dépense
- **9.10.** Requête pour la réalisation de travaux municipaux raccordement de l'aqueduc privé de la rue Trudel Aqua-Gestion inc.
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - **11.1.** Signature d'un protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec lié au développement culturel
- **12.** POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Résolution CM20 07 392 modification du préavis
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE (aucune)
- 17. AFFAIRES NOUVELLES (aucune)
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 26.

CM20 09 448

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CM20 09 449

3.1. Séance ordinaire du 10 août 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités*

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

et villes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CM20 09 450

4.1. Règlement (2020)-100-32 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation touristique mixte (TM) - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 13 octobre 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2020)-100-32 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation touristique mixte (TM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 451

4.2. Règlement (2020)-102-60 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 13 octobre 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2020)-102-60 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 452

4.3. Règlement (2020)-103-17 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 13 octobre 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2020)-103-17 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 453

4.4. Règlement (2020)-106-22 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 13 octobre 2020, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2020)-106-22 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

Dépôt CM20 09 (5.1)

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM20 09 454

5.2. Demande d'aide financière de la SOPABIC

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

D'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, à l'organisme mentionné ci-dessous :

Organisme	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
SOPABIC	Soutien pour le projet d'impression du livre le Domaine Saint-Bernard, Grandeur Nature.	10 200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

CM20 09 455 5.3. Nomination de maire suppléant et substitut

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

CONSIDÉRANT qu'en raison des risques de propagation de la COVID-19, le maire et le maire suppléant peuvent, en même temps, être empêchés de remplir les devoirs de leur charge et qu'il y a lieu de s'assurer qu'en tout temps un membre du conseil puisse remplir cette charge;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des changements à la résolution CM20 06 274;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

D'abroger la résolution CM20 06 274;

DE nommer monsieur le conseiller François Marcoux comme maire suppléant de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC jusqu'au 8 mars 2021;

DE désigner madame la conseillère Sylvie Vaillancourt comme substitut au maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur le conseiller François Marcoux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CM20 09 (6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil pour les besoins du Service de police et du Service des travaux publics, soit :

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

	Nom de la personne engagée		Fonction		Durée ou commentaires
	Madame Maryse Legault	Saisonnier	Brigadière	28 août 2020	Nouveau poste accordé au budget en 2020
2020-43	Monsieur Dominic Ouimette	Temporaire	Opérateur à l'assainissement des eaux	8 septembre 2020	30 semaines

CM20 09 456

6.2. Embauche d'un inspecteur en bâtiments - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT l'ajout d'un poste d'inspecteur des bâtiments en raison du volume de dossiers à traiter prévue pour les prochaines années;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à l'embauche régulière de monsieur Charles Étienne Sigouin, à titre d'inspecteur des bâtiments au Service de l'urbanisme à compter du 22 février 2021, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

La greffière adjointe se retire. Elle est remplacée par l'assistante-greffière substitut.

7. GESTION FINANCIÈRE

CM20 09 457

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020 au montant de 359 937,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

Dépôt CM20 09 (8.1)

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 17 août 2020

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 17 août 2020, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM20 09 458

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2018-DM-268 - implantation de 2 génératrices en cour avant - 935, chemin Cochrane

Cette demande de dérogation mineure 2018-DM-268 vise à autoriser l'implantation de deux génératrices en cour avant.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

CCU19-08-226.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 459

8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-139 - aire de stationnement en cour avant, réductions des aires d'isolement et cases de stationnement et absence d'écran visuel - projet intégré - rue du Moulin

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-139 vise à autoriser l'implantation d'un projet intégré :

- où l'implantation :
 - de l'aire de stationnement sera dans la cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
 - du bâtiment numéro 1 projeté sera à une distance de 7,8 m plutôt qu'à 8 m des remises;
 - du bâtiment numéro 4 projeté sera à une distance de 5,18 m plutôt qu'à 8 m de l'allée d'accès;
 - du bâtiment numéro 5 projeté sera à une distance de 1,66 m plutôt qu'à 8 m de l'allée d'accès;
 - du bâtiment numéro 6 projeté sera à une distance de 4,5 m plutôt qu'à 8 m de l'allée d'accès et à une distance de 7,94 m plutôt qu'à 8 m des remises;
- où les cases pour les personnes handicapées seront d'une profondeur de 5 m plutôt que de 5,5 m;
- sans la présence d'un écran visuel aménagé en bordure et le long de la ligne de terrain entre le projet intégré et le terrain adjacent qui est une habitation unifamiliale.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-08-173.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu :

- que le projet est de trop grande envergure pour la superficie de terrain;
- qu'il y a trop de dérogations sans une réelle justification et que le projet est à revoir au complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 460

8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-144 - construction d'un escalier et des galeries - 1035, rue Lauzon

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-144 vise à autoriser, dans le cadre de l'agrandissement d'une résidence :

- l'agrandissement de la galerie du rez-de-chaussée à 0,66 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale;
- la construction de la galerie du deuxième étage à 0,61 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale;
- l'implantation d'un escalier donnant accès à la galerie du deuxième étage à

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

1,24 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-08-175.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu :

- que le projet affectera la jouissance du droit de propriété du voisin;
- de l'absence de préjudice par l'application du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 461

8.2.4. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-145 - aménagement d'un stationnement en cour avant - 863-865, rue Beattie

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-145 vise à autoriser le réaménagement d'une seconde allée d'accès :

- dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas;
- sur un terrain dont la largeur est de 23,2 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-08-176.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu :

- que la propriété est située dans le site du patrimoine où l'objectif est de garder un certain style champêtre et naturel, ce qui ne serait pas atteint avec l'aménagement de deux aires de stationnement en cour avant;
- qu'il existe une haie en cour avant et que celle-ci devrait être préservée.

A titre de solution et en conformité avec la réglementation, il est suggéré au propriétaire d'agrandir d'une case son stationnement existant en cour latérale gauche. De plus, cet aménagement permettrait ainsi de conserver la haie existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM20 09 462

8.2.5. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-146 - régularisation d'une allée d'accès - 575, rue Albert

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-146 vise à régulariser la construction d'une seconde allée d'accès sur un terrain dont la largeur est de 30,48 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-08-178.

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure et de rembourser le requérant pour les frais exigés pour la présente demande, soit un montant de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 463

8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-147 - construction de mini entrepôts en structure détachée - 110, chemin de la Sablière

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-147, dans le cadre d'un projet d'agrandissement et de construction de mini entrepôts, vise à autoriser :

- l'ajout de 5 mini entrepôts pour un total de 13 alors que le maximum autorisé est de 6 mini entrepôts par terrain;
- le pourcentage d'espace naturel à 19 % plutôt qu'à 60 %.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-08-179.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 464

8.2.7. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-150 - construction d'escaliers sur un terrain vacant - lot 4 649 273 - côte des Intrépides

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-150 vise à autoriser la construction de deux escaliers sur un terrain qui ne possède pas de bâtiment principal.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-08-180.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM20 09 465

8.2.8. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-153 - réduction de la largeur d'un lot - lot 3 646 227 - chemin des Trois-Chaines

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-153 vise à autoriser un droit de construction d'un lot avec une largeur de 36,41 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-08-181.

3
Greffe

14 septembre 2020

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 466

8.2.9. Demande de dérogations mineures 2020-DM-159 - augmentation de pentes - chemin Desmarais - Projet intégré La Légende

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-159 vise à autoriser la construction de 8 tronçons d'allées d'accès d'un projet intégré dont les pentes sont de 13,5 % sur des longueurs inférieures à 200 m et qui possèdent en aval et en amont de pentes allant jusqu'à 12 % plutôt que de 8 % sur des distances allant jusqu'à 15 m plutôt que 50 m.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-08-182.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 467

8.2.10. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-165 - augmentations de largeur, superficie et hauteur des portes de garage - hauteur et superficie d'une section du bâtiment principal sur pilotis - lot 4 651 470 - chemin Jean-Robert

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-165 vise à :

- Autoriser la construction d'un garage isolé qui déroge à la réglementation par :
 - o sa largeur de 10,97 m alors que le maximum autorisé est de 10 m;
 - o sa superficie de 86,9 m² alors que le maximum autorisé est de 65 m²;
 - ses portes de garage d'une hauteur de 3,05 m alors que le maximum autorisé est de 2,5 m;
- Autoriser la construction d'une maison dont une partie des fondations est sur des pilotis qui déroge à la réglementation par :
 - la hauteur des pilotis de 3,44 m alors que le maximum autorisé est de 3 m;
 - la section sur pilotis représente 28,02 % plutôt que 20 % de la superficie au sol du bâtiment qui repose sur des fondations continues.

Le CCU recommande d'autoriser en partie et conditionnellement ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-08-183.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter en partie et conditionnellement ces dérogations mineures, soit :

- d'accepter la superficie du garage isolé, conditionnellement à ce que le garage soit exclusivement destiné à un usage résidentiel;
- de refuser la hauteur des portes de garage et la largeur du garage ainsi que la hauteur des pilotis et la superficie excédentaire sur pilotis, compte tenu que

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

le terrain ne comprend aucune particularité, telle qu'une topographie escarpée qui exigerait une fondation sur pilotis et que cela ne répond pas à l'objectif du règlement qui est d'avoir des fondations continues;

DE recommander au requérant de tourner la façade principale du garage isolé vers la maison, ce qui rendra la largeur et la hauteur des portes conformes, diminuera le nombre de dérogations pour la réalisation de son projet ainsi que le déboisement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour et qu'il s'est retiré de toute discussion. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM20 09 468

8.2.11. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-166 - régularisation - présence d'un sauna - 1178, allée des Chevaux-Blancs

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-166 vise à régulariser la présence d'un sauna situé à 0 m du bâtiment principal alors qu'une distance minimale de 3 m est requise.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-08-184.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

8.3. PIIA

CM20 09 469

8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-103 - constructions neuves - 623, rue du Moulin (lots 3 278 005 et 3 278 006) - projet intégré - PIIA-02 Portes d'entrée principales

Les travaux de construction de 6 habitations multifamiliales isolées sous forme de projet intégré en bordure de la rue du Moulin, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-103, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-174.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

DE refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu :

- que ce projet ne respecte pas les critères d'évaluation prévus pour ce PIIA;
- de la recommandation de refus de la demande de dérogations mineures 2020-DM-139 en lien avec ce projet.

DE suggérer au requérant de revoir le projet en augmentant la qualité de vie des

14 septembre 2020

occupants (sentiers, aires d'agrément, stationnement plus fonctionnel, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 470

8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-111 - rénovation porte extérieure - 2853, chemin du Village, unité 4411 - PIIA-07 Secteur sud du Lac-Tremblant

Les travaux de rénovation pour l'installation d'une porte et d'une fenêtre au 2853, chemin du Village, unité 4411, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-111, sont assujettis au PIIA-07 - Secteur sud du Lac-Tremblant en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-185.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 471

8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-148 - rénovations extérieures - 1410-1416, rue Labelle - PIIA-17 Tronçon à requalifier

Les travaux de rénovation pour le remplacement du revêtement de la toiture et du revêtement extérieur au 1410-1416, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-148, sont assujettis au PIIA-17 - Tronçon à requalifier en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-187.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 472

8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-149 - enseigne détachée- 500-502, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée au 500-502, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-149, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-188.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 473

8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-152 - aménagement d'une aire de stationnement - 517, rue Charbonneau - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement au 517, rue Charbonneau, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-152, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-189.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 474

8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-154 - aménagement de terrain - 2280, rue Labelle - PIIA-19 Fenêtre sur le lac Ouimet

Les travaux d'aménagement paysager au 2280, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-154, sont assujettis au PIIA-19 - Fenêtre sur le lac Ouimet en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-190.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 475

8.3.7. Demande de PIIA - 2020-PIIA-156 - habitation unifamiliale isolée - allée du Géant - PIIA-12 Corridors de villégiature

L'acceptation d'un nouveau modèle d'une habitation unifamiliale isolée dans le projet intégré Pinacle situé sur l'allée du Géant, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-156, sont assujettis au PIIA-12 - Corridors de villégiature en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-191.

- IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont celle portant sur :
 - l'aménagement d'une zone tampon composée des 3 strates de végétation

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

entre les habitations et le golf, lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 476

8.3.8. Demande de PIIA - 2020-PIIA-157 - habitation unifamiliale isolée - allée du Géant - PIIA-12 Corridors de villégiature

L'acceptation d'un nouveau modèle d'une habitation unifamiliale isolée dans le projet intégré Pinacle situé sur l'allée du Géant, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-157, sont assujettis au PIIA-12 - Corridors de villégiature en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-192.

- IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont celle portant sur :
 - l'aménagement d'une zone tampon composée des 3 strates de végétation entre les habitations et le golf, lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 477

8.3.9. Demande de PIIA - 2020-PIIA-158 - entrepôt isolé - 2180, rue Labelle - PIIA-19 Fenêtre sur le lac Ouimet

Les travaux de construction d'un entrepôt (garage) isolé en remplacement de la remise existante, au 2180, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-158, sont assujettis au PIIA-19 - Fenêtre sur le lac Ouimet en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-193.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 478

8.3.10. Demande de PIIA - 2020-PIIA-160 - Complexe hôtelier - 2213, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux de construction et de rénovation de l'auberge existante au 2213, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-160, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-194.

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

CONSIDÉRANT que le promoteur a déposé une nouvelle couleur pour l'auberge;

- **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :
 - d'accepter le changement de couleur de l'auberge avec la couleur Maibec 058 charbon de mer;
 - d'accepter l'architecture de tous les bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 479

8.3.11. Demande de PIIA - 2020-PIIA-162 - aménagement de terrain - 2047, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

Les travaux d'aménagement de terrain au 2047, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-195, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-195.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 480

8.3.12. Demande de PIIA - 2020-PIIA-169 - enseigne - 2195, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée pour annoncer le commerce VST Euro situé au 2195, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-169, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement* (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-196.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 481

8.3.13. Demande de PIIA - 2020-PIIA-173 - aménagement d'un stationnement en cour avant - 863-865, rue Beattie - PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial

Les travaux d'aménagement d'un stationnement au 863-865, rue Beattie, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

173, sont assujettis au PIIA-11 - Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-177.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu :

- que la propriété est située dans le site du patrimoine où l'objectif est de garder un certain style champêtre et naturel;
- que cet objectif ne serait pas atteint avec l'aménagement de deux aires de stationnement en cour avant;
- le non-respect des critères d'évaluation prévus pour ce PIIA visant une meilleure harmonie avec son milieu bâti;
- de la recommandation de refus de la demande de dérogations mineures 2020-DM-145.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 482

8.3.14. Demande de PIIA - 2020-PIIA-202 - changement des couleurs d'un bâtiment - 1482, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux de rénovation visant à changer les couleurs existantes au bâtiment principal au 1482, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-202, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement* (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-197.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 483

8.3.15. Demande de PIIA - 2020-PIIA-203 - changement des couleurs d'un bâtiment - 1486, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux de rénovation visant à changer les couleurs du bâtiment principal situé au 1486, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-203, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-08-198.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

CM20 09 484

8.4. Demande de modification au règlement de zonage - lot 5 827 850 - rue Anne-Désirée-Godin

CONSIDÉRANT que l'entreprise Construction Constantineau inc., au nom du propriétaire du lot 5 827 850 du cadastre du Québec ayant un frontage sur la rue Anne-Désirée-Godin, a déposé une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'autoriser de l'habitation multifamilale en structure isolée;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que la densité proposée sera trop grande pour ce secteur en plus d'occasionner une trop forte pression de la circulation automobile sur les rues avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM20 09 485

9.1. Opération du Complexe aquatique - transfert d'entité légale

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé le 16 mars 2018 à l'adjudication du contrat à l'entreprise Groupe Domisa inc. pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique, ainsi que les services de sauveteurs-plage à la plage municipale du lac Mercier pour une période de 3 ans soit du 9 septembre 2018 au 7 septembre 2021 et renouvelable à la discrétion de la Ville pour une période additionnelle de 2 ans, le tout par la résolution CM18 03 111:

CONSIDÉRANT que le Groupe Domisa inc. et Vivaction inc. sont des entreprises liées et demandent l'autorisation à la Ville pour transférer le contrat à Vivaction inc., et ce, aux mêmes conditions contractuelles;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

D'autoriser la cession du contrat et le transfert d'entité légale de Domisa inc. à Vivaction inc. pour le contrat d'entretien et d'opération du Complexe aquatique ainsi que les services de sauveteurs-plage à la plage municipale du lac Mercier;

QUE les mêmes tarifs et conditions s'appliquent conformément aux dispositions de l'appel d'offres TP-2018-08, et ce, pour la durée résiduelle du contrat prenant fin le 7 septembre 2021 avec possibilité de renouvellement jusqu'au 9 septembre 2023;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle au dépôt des documents exigés au contrat au nom de la nouvelle entité, et ce, au plus tard le 25 septembre 2020;

QUE les deux entités obtiennent préalablement, elles aussi par résolution de leur conseil d'administration, les autorisations nécessaires à la conclusion de ce transfert;

QUE ce transfert prenne effet le 1^{er} octobre 2020 et qu'une quittance de l'entreprise Domisa inc. soit remise à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

CM20 09 486

9.2. Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire rue Siméon - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur la rue Siméon ont été réalisés par l'entreprise Excapro inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 18 549,27 \$, taxes en sus (projets 2019-26 et 2019-27) et réparti comme suit :

Réserve d'aqueduc secteur Centre-Ville : 6 332,49 \$
Réserve d'égout secteur Centre-Ville : 5 513,32 \$

Règlement d'emprunt pavage (2019)-167 : 6 703,47 \$

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 487

9.3. Usine de filtration Saint-Roch - remplacement des médias des filtres - contrat

CONSIDÉRANT que les médias des filtres de l'usine de filtration Saint-Roch doivent être remplacés et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	41 754 \$
Groupe Québeco inc.	47 262 \$
Brébeuf Mécanique de procédé inc.	76 416 \$
Véolia Water Technologies Canada	114 705 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Nordmec Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de remplacement des médias des filtres à l'usine de filtration Saint-Roch, au montant de 41 754 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-412-00-526), payable par la réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite, conformément à l'appel d'offres TP-2020-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 488

9.4. Aménagement de trottoirs 2019 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de trottoirs 2019 ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

DE procéder à l'acceptation finale des travaux d'aménagement de trottoirs 2019 et de verser à l'entreprise Uniroc Construction inc., la retenue contractuelle de

Initiales	
Greffe	

14 septembre 2020

5 % au montant de 8 748,53 \$, taxes en sus (projet 2019-19);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 489

9.5. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Projet Verbier Tremblant inc., phase 3

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 26 août 2020 par monsieur Patrick Waddell, vice-président de Verbier Tremblant inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, permettant de desservir un projet de développement immobilier, phase 3, adjacent au chemin des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par messieurs Alexandre Latour et Sébastien Bérubé-Martin, ingénieurs pour Équipe Laurence inc. et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

D'accepter la requête déposée par monsieur Patrick Waddell, vice-président pour Verbier Tremblant inc., pour effectuer le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 342 624 du cadastre du Québec, en se raccordant sur les phases 1 et 2 de son projet afin de desservir sa nouvelle phase 3 de développement immobilier, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluse dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 490

9.6. Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - divers chemins

CONSIDÉRANT que suite à la signature de protocoles d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la construction de divers chemins, le propriétaire 9068-1768 Québec inc. doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place et au raccordement de 9 luminaires de rue de 3 000 K de type DEL sur les chemins

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

suivants:

- Chemin de Courchevel, intersection du chemin Valberg, sur le poteau numéro 6MTBWN:
- Chemin de Courchevel, intersection du chemin de Châtel, sur le poteau numéro K8H2X (6HMVNH);
- Chemin de Courchevel, intersection du chemin Courmayeur, sur le poteau numéro 16 (BC6 BC9);
- Chemin Courmayeur, dans sa virée, sur le poteau numéro 6 (BC0 BC4);
- Chemin de Courchevel, intersection du chemin de la Corniche, sur le poteau numéro 26:
- Chemin de Courchevel, dans sa virée, sur le poteau numéro 31;
- Chemin de la Corniche, cercle de virage temporaire, sur le poteau numéro G4:
- Chemin de la Corniche, dans sa virée, sur le poteau numéro M0Q7Q (RFMZKG);
- Chemin de Chamonix, dans sa virée, sur le dernier poteau adjacent au chemin;

DE verser le montant facturé par Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au propriétaire des chemins soit 9068-1768 Québec inc, ainsi que les coûts d'opération et les frais d'électricité jusqu'à ce les chemins soient cédés officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 09 491

9.7. Réfection extérieure de la salle de spectacles de l'église du Village - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du balcon ainsi que le remplacement du revêtement de la façade extérieure de la salle de spectacle ont été réalisés par Construction Panache (2017) inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection du perron ainsi que le remplacement du revêtement de la façade extérieure de la salle de spectacles et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 8 075,44 \$, taxes en sus (projets 2019-29 et 2019-80), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

CM20 09 492

9.8. Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - mandat pour plans et devis

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire procéder à la préparation des plans et devis pour le projet de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de mandater LH2 inc. Services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour le projet de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, entre la rue Desjardins et la montée Kavanagh, pour un montant de 36 580 \$, taxes en sus (projet 2020-76), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, les coûts étant partagés entre l'entreprise Armco Immobilier inc. et la Ville conformément à l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 493

9.9. Espace public - anneau de glace - autorisation de dépense

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de l'espace public et d'y intégrer un anneau de glace;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'acquérir de Robert Boileau inc., une zamboni tractée pour l'entretien de l'anneau de glace de l'Espace public, au montant de 17 000 \$, taxes en sus (projet 2014-81) payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 09 494

9.10. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - raccordement de l'aqueduc privé de la rue Trudel - Aqua-Gestion inc.

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 8 juillet 2020 par monsieur Serge Scraire, président de Aqua-Gestion inc., pour le raccordement de l'aqueduc privé de la rue Trudel au réseau d'aqueduc existant de la Ville;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par madame Audrey Poretti, ingénieure pour la firme Laurentides, experts-conseils inc., et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

D'accepter la requête déposée par monsieur Serge Scraire, de Aqua-Gestion inc., pour effectuer les travaux de raccordement de l'aqueduc privé de la rue Trudel au réseau d'aqueduc existant de la Ville, soit sur une partie des lots 3 280 902 et 3 844 227 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser le réseau d'aqueduc suivant les conditions et modalités incluse dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

14 septembre 2020

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CM20 09 495

11.1. Signature d'un protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec lié au développement culturel

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications offre aux municipalités l'occasion d'arrimer leurs actions en culture et de financer, à parts égales, des projets structurants par le biais d'une entente de développement culturel triennale:

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'entente est de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits (poste budgétaire 02-702-90-499);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la coordonnatrice culture et loisirs, à déposer pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre de l'entente triennal de développement culturel auprès du ministère de la Culture et des Communications pour des projets culturels qui seront réalisés au cours des années 2021, 2022 et 2023 et de confirmer l'engagement de la Ville à verser une contribution maximale de 8 000 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Danny Stewart déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour et qu'il s'est retiré de toute discussion. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM20 09 496

14.1. Résolution CM20 07 392 - modification du préavis

CONSIDÉRANT que la Ville désire modifier la date de préavis de résiliation de bail indiquée dans la résolution CM20 07 392;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

DE modifier la résolution CM20 07 392 en reportant la date de préavis de résiliation de bail au 31 octobre 2020 ou toute autre date ultérieure jugée pertinente par le directeur stratégique du développement durable du territoire;

D'autoriser le trésorier à entreprendre des procédures en recouvrement des sommes impayées et d'octroyer les mandats requis en service professionnel pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Danny Stewart reprend part aux délibérations.

Initiales	
Greffe	

14 septembre 2020

- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE (aucune)
- 17. AFFAIRES NOUVELLES (aucune)
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes et deux pétitions concernant la fermeture du golf La Belle sont déposées.

CM20 09 497 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire Président de la séance Louise Boivin Greffière adjointe

Christine Dugas Assistante-greffière substitut

